



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 2 mai 2022 -

Par suite d'une convocation en date du 26 avril 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie de Recy, Salle Léon Changenot le lundi 2 mai 2022 à 18 h 30, sous la présidence de Carole SAGUET SIMON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception Madame Sylvie AUGUSTE (pouvoir donné à Madame Christelle PHILIPPE), Monsieur Olivier KARAS (pouvoir donné à Madame Carole SAGUET SIMON) et Monsieur Gaëtan LOUIS RICHÉ (pouvoir donné à Madame Mélanie CAUVIN).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Régine THIÉBAULT est désignée pour remplir cette fonction.

L'ordre est le suivant :

- Révision des loyers des logements communaux ;
- Subvention exceptionnelle ;
- Marché démolition friche industrielle – Lot n°3.
- Questions diverses

Révision des loyers des logements communaux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une revalorisation de loyer pour les logements au 36 Route de Louvois, au 4 et au 6 rue des Tournelles.

Elle précise que la révision de ces loyers est basée sur l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre.

Madame le Maire rappelle la formule de calcul des loyers qui est la suivante :

$$\text{Loyer précédent} \times \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Prend acte de la revalorisation des loyers ci-dessus.

Ces augmentations entreront en vigueur à compter du **1^{er} Juin 2022** pour les logements sis au 36 Route de Louvois et 6 rue des Tournelles et au **1^{er} août 2022** pour le logement sis 4 rue des Tournelles.

Subvention exceptionnelle

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'Association Marche Mythique Organisation, qui organise sa 73^{ème} édition de **Paris – Alsace** à la marche, du 31 mai au 4 juin 2022, avec une traversée de Recy prévue le jeudi 2 juin.

À ce titre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de **150 €** au profit de l'Association Marche Mythique Organisation dans le cadre de la 73^{ème} édition de Paris – Alsace à la marche.

Marché démolition friche industrielle – Lot n°3

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021.11.22-01 portant attribution du marché public pour la démolition et la dépollution de la friche industrielle au 1 rue de Châlons.

Le montant du marché pour le lot n° 3, attribué à l'entreprise BOITUZAT, était de 50 000,00 € HT.

Cependant, ce montant ne tenait pas compte du négoce pour la reprise de la ferraille puisqu'à la date de notification du marché, aucune solution n'avait été retenue tant sur la quantité que sur le prix de la vente des matériaux.

À cet effet, et au vu de délibération n° 2021.12.13-04 portant vente de la ferraille à l'entreprise FERRARI au prix de 350 € la tonne, le montant du lot n° 3 est donc de 55 000 € HT, comme indiqué initialement dans le marché, puisque l'entreprise BOITUZAT se prive du produit supplémentaire lié à la reprise de la ferraille.

Dans ces conditions, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le montant du lot n° 3 du marché de démolition attribué à l'entreprise BOITUZAT à hauteur de 55 000 € HT soit 66 000 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie de commémoration du 8 mai

Olivier KARAS présente le déroulé de la manifestation dont le programme sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village.

Cette année est prévue l'installation d'un bivouac Américain de la Seconde Guerre Mondiale Place de la Mairie avec la possibilité de baptême en véhicule d'époque (selon les conditions météo) le 8 mai de 10h00 à 16h00.

Travaux rue Montante

Madame annonce que la procédure de marché public est lancée et que le dépôt des offres sera fera jusqu'au 13 mai à midi. Il est précisé que le traitement des eaux pluviales est intégré dans le projet avec la création de puisards. L'accès PMR sera réalisé concomitamment aux travaux de voirie et une demande de subvention auprès des organismes publics est en cours. L'ouverture des plis pour ce marché aura lieu le 16 mai en Mairie. Ensuite, le maître d'ouvrage présentera son rapport d'analyse des offres les semaines suivantes.

La question de la démolition de la grange, pour partie ou en totalité, a fait l'objet d'un débat et, à la majorité des membres du Conseil Municipal, il a été décidé qu'elle sera déconstruite dans sa totalité.

ERSM Basket

Et une victoire de plus pour notre équipe fanion de l'ERSM Basket, qui semble se diriger vers l'accession en Nationale 1. Elle aura à jouer des matchs de Play Off, prévus fin mai, qui ouvriront les portes de la N1 en cas de victoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

À Recy, le 2 mai 2022.
Le Maire,
Carole SAGUET SIMON

